



CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – M. Alexandre Deroche -Mme Marie Dugué – Mme Corinne Manson – M. Daniel Mirza – M. Pierre Mouzet - Mme Olivia Robin-Sabard - M. Kévin Parthenay

Excusés : M. Patrice Mélé - Mme Véronique Tellier-Cayrol

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Juliette Brunie – M. Mathieu Bonnefond – M. Eric Fina – M. Franck Juredieu – Mme Anne Jeannot - M. Martin Oudin - Mme Marion Lacroix

Excusés : Mme Bénédicte Florin - Mme Marie-Laure Gély - M. Audric Vitiello

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller – Mme Patricia Saget

Excusés : /

Élus étudiants :

Présents : M. Paul Chevallier – Mme Amina Haris – M. Alexandre Paitre – Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – Mme Feten Mani – Mme Mila Bougeois – M. Noa Lehaie

Excusés : M. Evan Colak – M. Tristan Roger

Personnalités extérieures :

Présents : /

Excusés : M. Antoine Brillatz – M. Alain Homps – Mme Isabelle Soirat - Mme Catherine de Colbert – Mme Maud Courault - Mme Valérie Jabot

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin - M. Eric Blin – Mme Fanny Bobleter - Mme Catherine Bros - M. Benjamin Lavergne – Mme Charlotte Leforestier - M. Pierre Mouzet – M. Gervasio Semedo - M. Roman Stadnicki

Excusés : M. Frédéric Danos

17h00 : Conseil plénier

Mme la Doyenne se dit ravie d'accueillir la première séance du nouveau conseil de faculté. Elle remercie les membres ayant renouvelé leur mandat et félicite également les nouveaux membres pour leur implication. Afin de faire connaissance, elle propose un rapide tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Elle procède ensuite à l'annonce des procurations et absences signalées :

- Mme Tellier-Cayrol a donné procuration à M. Juredieu
- Mme Gely a donné procuration à M. Oudin
- M. Mélé a donné procuration à M. Parthenay

Mme Jabot représentant le conseil départemental, Mme Soirat d'Agglopolys et M. Brillatz, bâtonnier de Tours ont signalé leur absence.

Mme la Doyenne indique ensuite que le collège des personnalités extérieures est en cours de renouvellement, conformément aux statuts modifiés de la faculté (statuts votés lors du conseil de faculté du 25/02/2025). Le Clous, l'ordre des avocats, le conseil départemental et Agglopolys restent d'office dans ce collège et il est demandé à ces institutions locales de nommer un nouveau

représentant. A la place de la mairie de Tours, la métropole qui est compétente en matière d'enseignement supérieur, est sollicitée pour la désignation d'un représentant. Enfin l'équipe décanale doit proposer la nomination ou le renouvellement de 3 autres personnalités extérieures.

Le collège des personnalités extérieures complet devrait pouvoir être élu par le conseil de faculté lors de la prochaine séance en mai.

1. Approbation du PV de la séance du 25/02/2025 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 25 février dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. Le PV de la séance du 25/02/2025 est adopté à l'unanimité.

2. Informations générales

Arrivée de Mme Bobleter. Mme la Doyenne salue la présence au conseil de faculté de Mme Bobleter, nouvelle responsable administrative qui a pris ses fonctions le 28/03 et qu'elle remercie pour s'être si rapidement adaptée et investie dans son poste.

- Point emploi
 - Enseignants-chercheurs
 - Dans le cadre de la procédure de repyramidage, l'accès au corps des professeurs peut être accordé aux maîtres de conférences exerçant depuis plus de 10 ans et possédant une habilitation à diriger des recherches (HDR). Le conseil d'administration du 01/04 a décidé d'ouvrir des postes en section 23 (géographie) pour prise de fonction au 01/09. C'est une bonne nouvelle pour la section de géographie au sein de laquelle le ratio PR/MCF n'était pas bon en dépit de deux repyramidages précédents.
 - La campagne d'emploi au fil de l'eau pour postes vacants à la rentrée 2024 a permis de proposer d'utiliser temporairement un support vacant en économie pour créer un poste d'Ater en sciences politiques à la rentrée 2025. Mme la Doyenne remercie au passage le directeur de la section économie d'avoir bien voulu céder temporairement ce support de poste.
 - Personnel administratif

Mme la Doyenne indique le recrutement de 2 postes à mi-temps depuis le début de l'année : Mme Milla Gérard est arrivée en janvier dans le service des relations internationales avec Emmanuel Thibault ; Virginie Clouet a démarré en avril son poste de secrétariat à l'IRJI en soutien à Véronique Fabry avec un support également à Xavier Houiller. D'autres recrutements sont également lancés pour la rentrée, notamment en scolarité.
- Point sur la campagne Parcoursup et Mon Master 2025

Les dépôts de candidature sur la plateforme sont désormais clôturés.
On recense dans les différentes formations et par rapport à 2024 :

 - En droit (Tours) : +500 dossiers de candidatures (+12%)
 - En droit (Blois) : +6%
 - En droit sciences politiques : -9% mais l'année dernière le nombre de candidatures était bien supérieur à la capacité d'accueil donc c'est plutôt un soulagement.
 - En droit franco-allemand : -31% (74 candidats)
 - En économie : stagnation avec 1794 candidats
 - En LAS : +9% (621 candidats)
 - En géographie : +6% (439 candidats)

Globalement, on ne constate pas d'écart significatif par rapport à l'année dernière.
- Point sur Mon Master

On constate une baisse des candidatures en droit mais variable selon les masters. La plateforme de recueil des vœux a été modifiée afin de limiter et de recentrer le nombre des vœux. On observe une nouveauté cette année : l'accès accordé aux candidatures des écoles privées, instituts catholiques, IUT (avec un niveau bac+3).
- Point sur la plateforme « Escal »

Selon l'arrêté « licence » de 2018, un contrat pédagogique pour la réussite des étudiants inscrits en licence doit être établi et signé par l'étudiant et la direction d'études.
Pour mettre en place les contrats pédagogiques avec chaque étudiant, un dispositif sous forme de plateforme, « Compère » puis « Escal », a été mis à la disposition des directions d'études des composantes par le SEF mais jusque-là, notre faculté avait décidé de ne pas l'utiliser. Mme la Doyenne propose un temps d'échange au sein du conseil de faculté pour discuter de la pertinence d'utiliser ou non la plateforme « Escal ». Si non, peut-être faudra-t-il trouver une autre solution afin d'être en conformité avec les exigences de l'arrêté.

M. Blin prend la parole en temps qu'assesseur à la pédagogie licences pour expliquer le fonctionnement de la plateforme. Il indique que l'outil est pratique et peu chronophage car il permet de valider en masse les contrats pédagogiques en particulier pour les cohortes importantes de 1^{ère} année. En revanche, il estime que l'outil n'a guère d'intérêt pour l'accompagnement et préfère l'échange direct avec les étudiants.

Cependant un étudiant peut tout de même demander via « Escal » un rendez-vous à son directeur d'études et remplir un questionnaire d'étape dans lequel il pourra évoquer ses difficultés et son projet professionnel. Pourtant, très peu d'étudiants semblent s'en saisir pour communiquer avec leurs professeurs.

Enfin M. Blin souligne qu'une prime est attribuée pour cette charge supplémentaire.

Différents membres du conseil s'expriment à l'issue des explications de M. Blin. Certains pour dénoncer un instrument inefficace et inutile, d'autres pour remarquer qu'il permet a minima de recueillir des données. L'existence de la prime met certains professeurs mal à l'aise ou est estimée comme pas si indécente que cela si on utilise l'outil à fond en recevant les étudiants qui ont exprimé des difficultés.

Les étudiants indiquent quant à eux ne pas vraiment comprendre l'utilité de la plateforme et n'ayant reçu aucune publicité ni obligation de s'en servir, ils ont tendance à ne pas s'y intéresser.

Mme la Doyenne reprend la parole pour préciser que si la faculté n'a pas voulu utiliser l'outil jusque-là, elle devra dans tous les cas faire un choix afin de respecter l'obligation de l'arrêté licences de 2018 qui est imposé à notre université et que respectent la plupart des composantes.

3. Deuxième campagne de subventions étudiants (vote)

Mme l'assesseure à la vie étudiante rappelle que la 1^{ère} campagne avait vu l'octroi d'une somme globale de 4320 € aux associations étudiantes qui avaient exposé leurs projets. Pour cette 2^{ème} campagne, 3 subventions ont été attribuées à des associations en licence et 5 pour des associations en master. Notons en outre que Tours Eloquence a obtenu un montant plus important que les autres associations afin de soutenir leur évènement « procès fictif » qui a eu lieu dans les locaux prestigieux de l'Opéra de Tours.

Aucune prise de parole n'est demandée, et en l'absence de contestation et d'opposition, la deuxième campagne de subventions étudiants est adoptée telle que présentée.

4. Questions diverses

- M. Mouzet souhaite s'exprimer à propos de l'évaluation des enseignements dont les résultats sont reçus à cette période. Cette évaluation d'un enseignement concerne plusieurs enseignants et donc il estime qu'on ne peut rien faire des remarques qui sont faites. Un étudiant remarque que ce questionnaire anonyme est un bon moyen d'alerter les enseignants avec lesquels les étudiants rencontrent des difficultés de communication. Mme la Doyenne indique que l'Université a voulu évaluer tous les enseignements et ne plus fonctionner sur la base du volontariat. Elle indique que le paramétrage est mal fait et qu'il va être modifié.
- M. Parthenay évoque des rumeurs autour de la création d'un IEP (institut d'études politiques) à Orléans, qui serait préjudiciable sur un certain nombre d'activités de la section droit/sciences politiques de la faculté, comme le soutien des collectivités, le recrutement de professeurs politistes. Mais Mme Bros ayant rencontré les élus affirme que le projet est en fait très peu avancé. Mme la Doyenne s'engage à demander des informations à la Présidence de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.